

**De l'empoisonnement par l'acide phénique en chirurgie.**—Le docteur Tansini, après avoir rapporté des observations d'empoisonnement par l'acide phénique de Machia, Wiche, Sandwel, Hôbler, Hamilton, Volkman, Kuster et Billroth, en arrive au phénomène de la coloration des urines, du verdâtre à la nuance olive foncée. De vingt expériences pratiquées sur les chiens, il conclut :

1<sup>o</sup> Que l'acide phénique introduit dans l'économie, soit par la voie hypodermique, soit dans la cavité péritoneale à la dose de 0,05 pour 100 du poids du corps, n'a été mortel que dans deux cas où l'on observe ce fait assez rare de la mort survenue alors que tout phénomène d'empoisonnement était dissipé et dans introduction d'une nouvelle dose du poison.

2<sup>o</sup> Que la mort est probablement due à la paralysie du centre respiratoire et non à la paralysie cardiaque, puisque chez les animaux ainsi sacrifiés le cœur continuait de battre après la cessation de l'acte respiratoire :

3<sup>o</sup> Que dans les urines des sujets soumis à l'intoxication carbolique il y a diminution, et disparition dans les cas graves, du sel formé par l'acide sulfurique administré comme antidote, dans les cas d'empoisonnement très rapide, le temps nécessaire manque pour la combinaison de l'acide phénique et manque aussi la sécrétion de l'urine, dans laquelle diminue ou ne se trouve pas ce composé :

4<sup>o</sup> Qu'une même dose qui, dans des conditions normales, avait déterminé un empoisonnement, disparaissant de lui-même sans laisser de traces, produisait la mort lorsque l'animal était fortement anémié et épuisé par une suppuration profuse avec un certain degré de fièvres hectiques ; que par rang d'efficacité il faut classer ainsi les diverses voies d'introduction dans l'économie : l'injection péritoneale, l'injection hypodermique, le lavement, le lavage général du corps et enfin le lavage de la cavité d'un abcès ;

5<sup>o</sup> Que, placé devant un empoisonnement grave par l'acide phénique, le chirurgien ne devra pas se borner à l'administration de l'acide sulfurique reconnu comme antidote, mais devra recourir à tous les moyens capables d'exciter l'organisme, entr'autres à l'injection hypodermique d'éther, et insister spécialement sur la respiration artificielle.

L'auteur termine par le conseil de se renfermer soigneusement, pour l'usage de l'acide phénique, dans les limites consacrées par l'expérience, afin de maintenir à cet agent précieux le prestige qu'il a si justement conquis dans la pratique de la chirurgie.—(*Gazette méd. Italiana Lombardia.*)